

Attribution d'une aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Dans le cadre du dispositif « TO 4.3.3 DESERTES FORESTIERES » Du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020

OSIRIS : RPA C040320DT004003

Libellé de l'opération : Création de route forestière de Reybier, Peynier et de la Touiche , mise au gabarit, places de dépôt et de retournement et maîtrise d'œuvre.

SUBVENTIONS MAXIMALES PRÉVISIONNELLES ACCORDÉES SUR L'ASSIETTE RETENUE AU TITRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAL

- une aide prévisionnelle maximale d'un montant de **26 964,27 €** (soit **57,14%** du montant de la subvention), de l'État, pour la réalisation de l'opération.
- une aide prévisionnelle maximale d'un montant de **11 089,11 €** (soit **23,50%** du montant de la subvention), du Département, pour la réalisation de l'opération.
- une aide prévisionnelle maximale d'un montant de **9 134,19 €** (soit **19,36%** du montant de la subvention), de FEADER, pour la réalisation de l'opération.

Nom du financeur national	Montant maximal de l'aide nationale attribuée (en euros)	Montant maximal du FEADER correspondant (en euros)
État (total) dont cofinancé indicatif dont top up indicatif	26 964,27 € 8 100,13 € 18 864,14€	9 134,18 € 9 134,18 €
Conseil régional (total) dont Conseil régional cofinancé indicatif dont Conseil régional top up indicatif	0,00 €	0,00 €
Département (total) dont cofinancé indicatif dont top up indicatif	11 089,04 € 11 089,04 €	
Autofinancement public appelant du FEADER en contrepartie	0,00 €	
TOTAL	38 053,31 €	9 134,18 €
TOTAL de la dépense publique	47 117,49 €	